



UNIVERSITÉ PARIS 1  
**PANTHÉON SORBONNE**  
ELECTIONS AUX CONSEILS CENTRAUX

SCRUTIN DU 7 AVRIL 2016

**COMMISSION DE LA RECHERCHE (CR)**

COLLEGE D - AUTRES ENSEIGNANTS N'APPARTENANT PAS AUX COLLEGES A, B ET C

Vu le code de l'Education,  
Vu les statuts de l'Université Paris 1 modifiés,  
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1,  
Vu l'arrêté électoral n°2016/249 du 24 février 2016,  
Vu la circulaire du 24 février 2016 relative à l'organisation des élections,  
Vu le procès-verbal des opérations de dépouillement auquel il a été procédé le 8 avril 2016

**LE PRESIDENT**  
ARRETE

Article 1: Les listes en présence ont obtenu les résultats suivants:

Nombre de sièges à pourvoir	2
Nombre d'inscrits	278
Nombre d'emargements	182
Nombre de votants	182
Nombre de bulletins blancs et nuls	3
Nombre de suffrages exprimés	179
Nombre d'enveloppes	182
Quotient électoral	89,5

Taux de participation	65,47
-----------------------	-------

LISTES	CENTRES			Nb de voix obtenu	Nb de sièges au quotient électoral	Plus fort reste	Nb de sièges au plus fort reste	Total du nombre de sièges
	PANTHEON	PMF	SAINT CHARLES					
Liste 1 : Partageons les talents Paris 1 - 2020	5	26	4	35	0	35	1	1
Liste 2 : Doctorant-e-s mobilisé-e-s pour l'Université	93	7	2	102	1	13	0	1
Liste 3 :SNPTES	14	4	0	18	0	18	0	0
Liste 4 : UNSA Education Paris 1 A&I, ITRF.Bi.O, SUP Recherche & Non Syndiqués	0	0	0	0	0	0	0	0
Liste 5 : Démarche collective pour une université démocratique	8	14	2	24	0	24	0	0
								2

Suffrages exprimés	120	51	8	179
Nuls	0	0	3	3
Blancs	0	0	0	0
Total	120	51	11	182

Article 2: Sont proclamés élus:

LEON Y BARELLA Alicia Partageons les talents Paris 1 - 2020  
CASTELLI Hélène Doctorant-e-s mobilisé-e-s pour l'Université

Article 3: Le Président de l'université Paris 1 est chargé de l'affichage du présent arrêté.

Fait à Paris, le 8 avril 2016

Le Président, Philippe BOUTRY

Le recours à l'encontre de cet arrêté devant la Commission de contrôle des opérations électorales est recevable au plus tard le cinquième jour suivant la proclamation des résultats. Il doit être adressé au Tribunal administratif de Paris.



**Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne**

12, place du Panthéon 75231 Paris cedex 05 - Tél. : +33 (0)1 44 07 80 00 - www.univ-paris1.fr